
DOSSIER DE PRESSE

Forum des Economies Majeures sur la négociation climatique internationale

Conférence de presse de Jean-Louis
BORLOO, ministre de l'Écologie, de
l'Énergie, du Développement durable et de
l'Aménagement du territoire

et de Bernard KOUCHNER, ministre des
Affaires étrangères et européennes

20 mai 2009



Sommaire

Introduction

1. Le Forum des Economies Majeures : une étape essentielle dans la négociation de l'après Kyoto

- ✓ Une réunion qui permettra d'aboutir à des avancées courant 2009 sur l'accord de Copenhague
- ✓ Forum des économies majeures : la France réaffirme ses ambitions pour un accord post 2012
- ✓ Les éléments prioritaires de l'accord de Copenhague
- ✓ Les démarches bilatérales et les accords complémentaires de la France
- ✓ Initiative "Energizing Africa: from dream to reality"

2. Le contexte et le processus Onusien

- ✓ La Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le protocole de Kyoto
- ✓ Le débat en cours sur le régime multilatéral après 2012 : de Bali à Copenhague

3. L'ensemble des autres enceintes de négociations parallèles à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC)



INTRODUCTION

La Feuille de Route de Bali, arrêtée en décembre 2007, prévoit une période de discussions multilatérales de deux ans sur un accord sur le climat, qui doit se conclure à Copenhague en décembre 2009. Les discussions sur tous les sujets de la négociation ont commencé, à la fois au sein de l'ONU et dans d'autres forums de négociation. Elles doivent aboutir à un accord à Copenhague, que la France souhaite aussi ambitieux que possible. Pour Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, cet accord doit permettre une réponse internationale à la hauteur des enjeux du changement climatique, c'est-à-dire à hauteur du défi scientifique présenté par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) et contenir le réchauffement climatique à 2°C.

Afin d'éviter l'irréversible, les prévisions du GIEC exigent un engagement rapide des pays développés avec une diminution de 25 à 40% de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, par rapport au niveau de 1990. L'Europe s'engage déjà à aller jusqu'à 30% de réduction. L'accord obtenu sous Présidence Française de l'Union européenne sur le « Paquet Energie Climat » constitue une étape décisive. Il permet de mettre en œuvre de façon concrète et opérationnelle, l'objectif dit des « trois fois vingt » à l'horizon 2020 : augmenter de 20% l'efficacité énergétique de l'Union Européenne, réduire de 20% ses émissions de gaz à effets de serre, et porter la part des énergies renouvelables à 20% du bouquet énergétique. L'Union Européenne est la preuve qu'en dépit d'une grande diversité historique, économique et géographique, un accord global et contraignant est possible à l'échelle d'un continent.

Avec le Grenelle Environnement initié par Jean-Louis BORLOO, la France, qui est déjà l'un des seuls pays à respecter les engagements du protocole de Kyoto, entend montrer l'exemple. Les chantiers du Grenelle Environnement permettront ainsi de réduire nos émissions de Gaz à effet de serre de 22% à l'horizon 2020.

Afin de convaincre tous les pays de prendre part à cet objectif ambitieux, la France travaille sur la synergie entre les tous les processus existants (CCNUCC, G8, MEF, SGNU) et accueille la deuxième réunion préparatoire du **Forum des Economies Majeures sur l'énergie et le climat (MEF)** les 25 au 26 mai prochain à Paris.

Le Forum des économies majeures sur l'énergie et le climat réunit 17 États¹ (représentant 80 % de la consommation énergétique mondiale et 80 % des émissions de gaz à effet de serre de la planète).

¹ Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, Danemark (en sa qualité de Président de la Conférence de Copenhague), Etats-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Union Européenne (présidences tchèque, suédoise et Commission européenne). Les Nations-unies sont également invitées à participer à ce dialogue.

Le **Forum des Economies Majeures sur l'énergie et le climat (MEF)** a pris le relais des « rencontres entre les grandes économies sur la sécurité énergétique et le changement climatique » (MEM) et réunit les mêmes participants. Les représentants des chefs d'Etat et de gouvernement se sont retrouvés à Washington en avril 2008 à l'invitation de l'administration Obama. La réunion informelle à huis clos, de niveau le plus souvent ministériel était la première d'une série de trois rencontres qualifiées officiellement de « préparatoires » avant un sommet en marge du G8. Les échanges de vue productifs ont porté non seulement sur l'état des négociations mais aussi sur les technologies à faibles émissions de CO₂, notamment le captage et le stockage du carbone et l'efficacité énergétique du bâtiment. Les Etats-Unis ont présenté leur position : à la fois les engagements du Président Obama et la préparation de la loi de M. Waxman. Le conseiller scientifique de la Maison blanche a clairement affirmé l'entrée dans une zone dangereuse au delà de 1,5°C et la nécessité de limiter à 450 ppm la concentration de GES dans l'atmosphère. Les autres Etats présents ont fait état de plans nationaux volontaires de réduction témoignant d'un engagement général des principaux émetteurs. En particulier le rôle d'avant garde de l'UE, à travers l'adoption du paquet énergie climat européen, a été reconnu. Le forum s'est conclu par un résumé de la Présidence américaine annonçant la tenue de la prochaine réunion MEF à Paris, principalement consacrée au financement et à l'atténuation

Ce Forum est destiné à faciliter un dialogue franc et ouvert entre les grands pays développés et pays en développement, afin de donner l'élan politique nécessaire pour l'obtention d'un accord ambitieux sur le climat à Copenhague en décembre 2009. Les discussions à Paris porteront sur les actions et objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diffusion des technologies propres, le financement des activités pour la protection du climat et l'adaptation aux impacts du changement climatique.

Par ailleurs, la double crise, économique et climatique, doit nous conduire à revoir notre stratégie autour de **deux priorités : passer d'une logique de guichet de financement à une logique de projets à financer ; concentrer les moyens sur les pays les plus vulnérables au changement climatique, à savoir les Etats insulaires et l'Afrique.**

Ainsi la France souhaite proposer dès aujourd'hui un nouveau partenariat « Europe/Afrique/Pacifique », où premiers responsables et premières victimes ne seraient pas face à face mais côte à côte pour sélectionner ensemble les projets prioritaires. C'est d'ailleurs un des objectifs de l'initiative euro-africaine « Energie pour l'Afrique : du rêve à la réalité » : répertorier, pays par pays, bassin par bassin, les programmes les plus efficaces pour accompagner l'Afrique vers l'autonomie énergétique.

1. LE FORUM DES ECONOMIES MAJEURES : UNE ETAPE ESSENTIELLE DANS LA NEGOCIATION DE L'APRES KYOTO

UNE REUNION QUI PERMETTRA D'ABOUTIR A DES AVANCEES COURANT 2009 SUR L'ACCORD DE COPENHAGUE

L'élaboration d'un régime multilatéral sur le climat au-delà du Protocole de Kyoto est un des enjeux majeurs de la diplomatie internationale en cours et à venir. Le cadre principal de cette discussion est la Convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique (CCNUCC), qui réunit l'ensemble des pays du monde. **Lors de la récente conférence de Bali (décembre 2007), ces pays ont pris la décision de lancer un programme de travail de deux ans, devant se conclure fin 2009, pour aboutir à un accord sur le régime de lutte contre le changement climatique devant renforcer la mise en œuvre et compléter le système actuel après 2012.** En parallèle des discussions onusiennes, plusieurs forums internationaux traitent cette question sous l'angle de la sécurité et l'efficacité énergétique, de la compétitivité économique, du développement et de la diffusion des technologies, de la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques.

La France souhaite que les processus G8 et MEF soient utilisés pour fixer un niveau élevé d'ambition en visant des avancées courant 2009 sur quelques points clés de l'accord à trouver à Copenhague. **Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, considère le Forum comme une occasion d'améliorer la compréhension commune des actions à mener concernant la lutte contre le changement climatique entre un certain nombre de pays-clés, et de faire progresser la discussion de fond sur les actions à retenir.** La France souhaite que ce forum apporte une **contribution utile à la discussion onusienne déjà engagée dans le cadre de la CCNUCC sans pour autant remettre en cause la primauté du processus onusien.** Dans un premier temps, le processus MEF contribue au renforcement de la confiance entre les pays du MEF, dont la participation est essentielle pour tout régime post 2012, en créant un cadre pour explorer hors négociations certains des sujets les plus sensibles.

Outre le travail, conjoint avec le G8, sur la question de la comparabilité des efforts entre pays industrialisés et sur le financement de la lutte contre le changement climatique, le MEF doit permettre d'élaborer et de promouvoir des actions concrètes de collaboration sur le développement et la diffusion des technologies, le stockage géologique du carbone, l'efficacité énergétique, le renforcement des capacités et le développement de systèmes MRV. De telles actions concrètes sont de nature à créer une meilleure confiance entre les pays présents, et donc entre pays industrialisés et pays émergents.

FORUM DES ECONOMIES MAJEURES : LA FRANCE REAFFIRME SES AMBITIONS POUR UN ACCORD POST 2012

La France et l'Union européenne profiteront du MEF 2 pour rappeler leur volonté de trouver un accord sur un objectif global de réduction des émissions d'au moins 50% d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990. Elles feront référence à leur objectif de limitation des températures à 2°C et à l'objectif intermédiaire d'avoir un pic de s émissions mondiales dans les 10-15 ans à venir. Par ailleurs, la France défend l'idée que les pays du monde se dotent pour le cadre post-2012 d'une « vision partagée » plus large que la simple réduction des émissions : il est nécessaire d'inscrire cette réduction dans un cadre plus large, qui fasse référence aux principes de développement durable et de cadre d'action pour l'adaptation aux effets du changement climatique.

Concernant la réduction des émissions de GES, la France rappellera que **s'il est nécessaire que toutes les grandes économies agissent, les pays développés ont une responsabilité particulière et doivent assumer un rôle de « leadership »**. Les pays européens exigent un engagement de réduction par les pays industrialisés considérés dans leur ensemble de 25 à 40 % par rapport aux niveaux de 1990 à l'horizon 2020. L'Union européenne souligne cette demande par la décision fixée dans les conclusions du Conseil de réduire les émissions européennes de 20% par rapport à 1990 d'ici 2020 dans tous les cas, et de porter cet engagement à 30% si les autres pays contribuent de façon comparable. Les contributions des pays en voie de développement devront être différenciées, en fonction notamment de la capacité économique des pays considérés.

Enfin, la France et l'Union européenne rappelleront leur attachement à la définition par les pays industrialisés d'objectifs de réduction absolus quantifiés, faisant l'objet d'un accord international juridiquement contraignant. En effet, il n'est pas satisfaisant que chaque pays se fixe individuellement des objectifs nationaux : il est bien nécessaire de **trouver un accord multilatéral, ce qui suppose notamment un système de contrôle, dans lequel des objectifs nationaux seront pris.**

Compte tenu de la nécessité d'inclure les pays émergents et en voie de développement dans le futur régime, le financement de ces activités est de grande importance. En effet, un rapport du secrétariat de la Convention climat sorti en août 2007 a déjà rappelé qu'il s'agit surtout de mobiliser et de réorienter les flux d'investissement privés, et que l'instauration d'un prix de carbone et un cadre d'investissement adapté seront des éléments essentiels d'un régime post 2012. Les fonds publics devront notamment créer des incitations pour amorcer ces changements, et aider les pays les plus pauvres.

La réunion MEF 2 sera l'occasion pour les pays présents **d'échanger sur les différentes possibilités de financement et leur cohérence avec les instruments existants.**

Sur la question de l'architecture financière, la France veillera à ce que les instruments établis par les Nations unies, dont le fond global de l'environnement GEF (FEM) et d'éventuels nouveaux instruments soient complémentaires.

Le MEF 2 sera enfin l'occasion pour les pays présents **d'échanger sur les principes politiques rappelant l'importance de l'adaptation et de la lutte contre la déforestation au sein du régime post-2012.**

LES ELEMENTS PRIORITAIRES DE L'ACCORD DE COPENHAGUE

Le défi étant de maintenir l'ambition au niveau requis par la science et de faire en sorte qu'un accord sur le régime post 2012 puisse être conclu à Copenhague, deux éléments seront déterminants pour l'acceptabilité d'un accord final, accord qui devra laisser la possibilité d'un renforcement ultérieur et progressif.

- Un paquet « atténuation » ambitieux et équilibré :
 - compatible avec l'objectif de limitation à +2°C ;
 - équilibré entre les engagements des pays développés et émergents ;
 - incluant des actions nationales d'atténuation de la part des pays en développement ; préférentiellement sous la forme de plans nationaux d'atténuation ;
 - intégrant des modalités d'observance ;
 - intégrant la déforestation et gestion durable des forêts ;
 - intégrant la réduction des émissions des secteurs du transport aérien et maritime.

- Un accord sur le financement incluant :
 - les sources, les instruments, et la finalité du financement du soutien pour l'atténuation (avec des assurances claires sur l'efficacité des actions engagées) et l'adaptation ;
 - le détail des responsabilités des Parties ;
 - la définition de l'architecture institutionnelle et les modalités de gouvernance associées, en veillant à s'appuyer sur les acteurs existants.

Un paquet « adaptation » adapté aux besoins des pays en développement devra également figurer aux côtés de ceux de l'adaptation et financement.

LES DEMARCHES BILATERALES ET LES ACCORDS COMPLEMENTAIRES DE LA FRANCE

L'enjeu principal des négociations de Copenhague sera la recherche d'un équilibre entre d'un côté **un paquet « atténuation »** comportant une trajectoire à long terme, des engagements comparables à moyen terme des pays développés et des stratégies des pays émergents et autres pays en développement, et de l'autre côté **un paquet « soutien »** comportant un mécanisme financier, le marché de carbone et mécanismes connexes et un appui technique. L'adaptation sera également un sujet clef mais les enjeux sont a priori moins difficiles.

Afin d'éviter que le débat ne se polarise sur la question du financement il convient d'équilibrer le débat et préparer en amont des accords complémentaires et de projets de coopération.

Alliance avec l'Afrique

Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, attache une grande importance à ce que les pays en développement ne soient pas oubliés dans les discussions internationales sur le climat et sur la sécurité énergétique. C'est pourquoi la France souhaite proposer, dans un cadre européen, une initiative « Energizing Africa » visant pour l'essentiel à identifier des projets concrets pouvant faire l'objet d'une aide accrue à travers des mécanismes existant ou à créer.

L'initiative « **Energizing Africa: from dream to reality** » serait organisée en deux temps :

- **Un programme d'actions à court terme d'ici à 2012** : déploiement à plus grande échelle de solutions éprouvées.
- **Un programme de long terme (pour l'après 2012) dont l'objectif serait l'accès à l'énergie moderne de tous les africains.**

Cette initiative constituerait une nouvelle approche africaine et européenne permettant :

1. d'affirmer une priorité énergie durable accrue ;
2. d'initier une meilleure interaction entre les feuilles de route infrastructures, énergie et climat du partenariat UE- Afrique, en vue d'aboutir à un cadre européen d'action coordonné pour la promotion de systèmes énergétiques durables en Afrique ;
3. de conjuguer les divers instruments financiers existants permettant d'atteindre cet objectif ;
4. de constituer en étroite articulation avec les pays africains et les bailleurs de fonds identifiés un portefeuille de projets qui contribuent à la fois à la lutte contre le changement climatique, à l'accès à l'énergie et au développement économique, pays par pays. Ces projets seraient ensuite évalués à la lumière des instruments de financement disponibles.

Alliance avec les petits États insulaires (dont AOSIS)

La France souhaite s'allier avec ses partenaires européens aux parties les plus vulnérables au changement climatique pour relever le niveau d'ambition de la négociation. Plusieurs pays se font entendre dans cette négociation pour obtenir un accord à la hauteur des enjeux à venir, des pays qui craignent souvent pour l'avenir de leur territoire, de leur population et de leur développement économique, il s'agit alors de créer une coalition forte avec des pays insulaires en développement pour peser sur les négociations. Une première étape de cette alliance se concrétisera par l'organisation d'une rencontre entre Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, et quelques États emblématiques de la lutte contre le changement climatique en Polynésie française à la fin de l'été 2009 et donnera lieu à une déclaration politique appelant les États parties à la négociation à relever leur niveau d'ambition pour les accords de Copenhague.

Initiative "Energizing Africa: from dream to reality"

Préambule : l'Afrique est dépourvue de services énergétiques modernes. Près de 530 millions d'africains, sur près d'un total de 930 millions, n'ont pas accès à l'électricité et dépendent de la biomasse traditionnelle pour leurs besoins quotidiens. Alors que L'Afrique ne représente que 3,6% des émissions mondiales de CO2 (7% en incluant les changements d'usages des terres), c'est le continent le plus impacté par les changements climatiques.

Déroulement en 2 étapes :

Un programme d'actions à court terme d'ici à 2012 : déploiement à plus grande échelle des quelques technologies éprouvées.

Un programme à long terme (pour l'après 2012) dont l'objectif serait l'accès à l'énergie propre de tous les africains.

Objectifs de partenariat UE Afrique :

1. Répondre à l'absence d'accès à des services énergétiques modernes, durables et de qualité pour l'ensemble des populations et des acteurs économiques ;
2. Réduire la consommation croissante des énergies fossiles de l'Afrique, alors que le continent regorge de ressources renouvelables ;
3. Renforcer le soutien à l'Afrique pour qu'elle bénéficie d'offres financières, d'innovations technologiques et de meilleures pratiques institutionnelles.

Propositions de projets :

L'accès à l'énergie en zone rurale. Dans l'objectif d'aboutir à la constitution de sociétés de services énergétiques locales pour gérer des mini réseaux alimentés par des ressources renouvelables locales, plusieurs projets pilotes pourraient être mis en œuvre : systèmes solaires photovoltaïques utilisant des mini-réseaux dans les pays du Sahel, mini-turbines hydroélectriques au Cameroun, cogénération bagasse au Kenya, cogénération bois dans le bassin du Congo, agro-carburants en Afrique de l'Ouest.

La lutte contre les coupures électriques. Le plan d'action consisterait à identifier des gisements d'économie d'énergie rapidement accessibles et à financer des mesures associées de réduction de la demande auprès des sociétés d'électricité et acteurs concernés, en priorité en Afrique de l'Ouest.

L'urbanisme écologique par le développement d'approches programmatiques « Energie climat » avec des municipalités et la mise en place de financements d'investissements globaux d'économies de CO2 sous forme de prêts (10 à 40 M€) pour la construction de « villes sobres en CO2 ». Des coopérations décentralisées avec des collectivités européennes permettraient d'engager les projets dans la durée.

Le bois : réduction de la consommation. Le plan d'action consisterait à produire localement et vendre des foyers de cuisson améliorés permettant de réduire la consommation de bois et de charbon de bois dans des pays comme le Burkina-Faso, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal, ou le Tchad.

L'hydraulique : développement de barrages et interconnexions à haute qualité environnementale, le potentiel hydroélectrique de l'Afrique étant encore à exploiter à 80 %. Les grands bassins fluviaux visés pourraient être le Congo et le Zambèze, le Nil, les fleuves du Sénégal et du Niger.

Les nouvelles technologies de l'énergie. Le programme consisterait à lancer des opérations de démonstration à une échelle préindustrielle dans les bâtiments à énergie positive, la production de biocarburants de 2nde génération, les énergies marines et autres ENR innovantes.

La géothermie : l'objectif serait une production de 9 GW dans le Rift Africain d'ici 5 ans en mettant en place un fonds de garantie pour pré-financer les coûts d'exploration.

2. LE CONTEXTE ET LE PROCESSUS ONUSIEN

LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LE PROTOCOLE DE KYOTO

La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 et est entrée en vigueur le 21 mars 2004. Aujourd'hui, elle est ratifiée par 192 pays et la Communauté européenne. Elle reconnaît l'existence du changement climatique d'origine humaine et impose aux pays industrialisés le primat de la responsabilité pour lutter contre ce phénomène. Devant l'ampleur du phénomène, le Protocole de Kyoto conclu en 1997 constitue une étape essentielle de la mise en œuvre de la Convention. 184 parties (y compris la Communauté européenne) ont ratifié le Protocole qui est entré en vigueur le 16 février 2005.

L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto se matérialise par :

- des objectifs légalement contraignants de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) pour 30 pays industrialisés ;
- un Comité d'observance afin d'inciter et de contrôler le respect des engagements ;
- un marché international du commerce de carbone légal et pratique ;
- le lancement des projets pour un mécanisme de développement propre ;
- un fond d'adaptation du protocole pour aider les PED face aux impacts du changement climatique.

Au titre du Protocole, les pays industrialisés se sont engagés à respecter des quotas de réduction ou de limitation de leurs émissions de GES, et ce en moyenne pour la première période dite d'engagement, soit 2008 / 2012. Si le résultat à atteindre est clairement défini dans le Protocole de Kyoto, les moyens pour y parvenir le sont moins : ce sont les accords de Bonn et Marrakech de 2001 qui y répondent. De nombreuses conférences ont eu lieu depuis et ont adopté de nombreuses décisions. La première Conférence des Parties de la Convention agissant en tant que réunion des Parties au Protocole s'est tenue en 2005 à Montréal. Celle-ci a clairement démontré que la construction du régime multilatéral sur les changements climatiques est un chantier qui ne s'arrêtera pas avec l'entrée en vigueur du Protocole.

Au contraire, l'entrée en vigueur ne fait que souligner l'importance de relancer les négociations sur la période après 2012 en vue, notamment, d'associer davantage toutes les Parties à la lutte contre les changements climatiques. L'évolution du régime climat sur la scène internationale est au cœur des négociations actuelles et celles à venir. Il concerne tout d'abord les actions prises dans le cadre de l'article 3.9 du protocole de Kyoto, sur les engagements futurs des pays de l'annexe I. La décision qui a été adoptée par la conférence de Montréal en 2005 a instauré un groupe de travail ad hoc qui s'est réuni dès mai 2006, et qui devra terminer ses travaux dans des délais qui doivent permettre d'éviter toute interruption du régime du protocole de Kyoto en 2012.

Ce sujet est également traité dans le cadre de la Convention climat qui a été ratifiée par 188 Etats dont les Etats-Unis. L'objectif est d'instaurer un dialogue visant à définir de nouvelles approches qui doivent aider et encourager tous les Etats à prendre les mesures appropriées pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses impacts. **Lors de la conférence de Bali, à laquelle participait Jean-Louis BORLOO au nom de la France, les pays ont accepté de transformer le dialogue en un processus formel de négociation devant aboutir à la fin 2009.**

La conférence des parties à la convention cadre sur les changements climatiques (COP13) et la réunion des parties au protocole de Kyoto (CMP3) ont approuvé à Bali en décembre 2007 un ensemble de décisions qui constitue la Feuille de route de Bali. Cette feuille de route comporte :

- le Plan d'action de Bali sur le renforcement de la coopération à long terme au titre de la Convention climat ;
- des actions au titre du protocole de Kyoto : poursuite des travaux sur les engagements post 2012 des pays développés, préparation du deuxième examen du protocole de Kyoto ;
- plusieurs décisions techniques, dont : déforestation, lancement du fonds du protocole pour l'adaptation, technologies.

1. La feuille de route de Bali

Le Plan d'action de Bali constitue la principale décision de Bali. Les parties ont décidé d'un processus de négociation post-2012 et se sont mises d'accord sur une liste (non limitative) des sujets à aborder dans le cadre de cette négociation qui devrait conduire à une réduction des émissions mondiales d'au moins 50% d'ici à 2050 :

- **Mise en place d'une « vision partagée sur la coopération à long terme »** permettant d'atteindre l'objectif ultime de la Convention.
- **Atténuation**, avec :
 - ❑ La mise en place d'engagements ou d'actions mesurables, rapportables et vérifiables par tous les pays développés, en assurant une comparabilité des efforts entre ces pays ;
 - ❑ En miroir, des actions par les PED, soutenues et rendues possibles par la technologie et le financement, d'une manière mesurable, rapportable et vérifiable (ces qualificatifs portant à la fois sur les actions et sur le couple technologie/financement) ;
 - ❑ Une réflexion ouverte sur l'utilisation des terres, leur changement et la foresterie (UTCF), incluant des discussions sur la déforestation, la dégradation, la gestion durable et l'augmentation des stocks ;
 - ❑ Une ouverture sur les approches sectorielles coopératives et les actions spécifiques aux secteurs. D'autres références sont faites : aux approches de marché ; aux conséquences des actions d'atténuation (« mesures de riposte ») sur les pays tiers ; et à l'amélioration du rôle de catalyseur de la Convention.

- **Adaptation**, qui est au même niveau d'importance que l'atténuation.
- **Technologie : la technologie** est présentée comme un bloc permettant de soutenir l'atténuation et l'adaptation. Les discussions devront notamment porter sur les mécanismes de transfert de technologie aux PED et la coopération dans la recherche et le développement.
- **l'investissement et les flux financiers** : ils doivent permettre eux aussi de soutenir l'atténuation et l'adaptation. Les discussions devront porter sur l'amélioration de l'accès aux ressources financières, les incitations pour les PED à mettre en œuvre de nouvelles actions d'atténuation, l'aide à l'adaptation, la mobilisation des financements publics et privés.

▶ **AWG LCA (Groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative de long terme)**

En plus de déterminer les thèmes principaux sur lesquels les négociations doivent porter pour l'obtention d'un accord sur le climat fin 2009, la feuille de route de Bali a créé une enceinte de négociation réunissant toutes les Parties à la Convention : le groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative de long terme (AWG LCA) .

Il s'est réuni 4 fois courant 2008 et une première fois en 2009.

AWG-LCA 1 Bangkok - 31 mars au 4 avril 2008

AWG-LCA 2, Bonn - 2 au 12 juin 2008

AWG-LCA 3, Accra - 21 au 27 août 2008

AWG-LCA 4, Poznan - 1^{er} au 10 décembre 2009

AWG-LCA 5, Bonn – 29 mars au 8 avril 2009

Etat des négociations :

Un document de travail a été publié fin mars 2009 par le président du groupe de travail AWG LCA afin de compiler tous les points de convergence et de divergence exprimés par les 192 Parties au cours de l'année 2008 ; points exprimés soit lors des négociations, soit lors des nombreux ateliers organisés sur toutes les thématiques listées par la feuille de route de Bali , soit lors des soumissions écrites envoyées au Secrétariat Climat par les Parties. Ce document de travail a permis l'ouverture de la phase de négociation devant conduire la communauté internationale vers un accord post 2012. Sa publication a honoré le programme de travail retenu par ces mêmes Parties lors de la dernière session de Poznan fin 2008.

- **Vision partagée** : consensus sur la nécessité de maîtriser le changement climatique grâce à d'importantes réductions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale et de s'adapter à ses impacts. Convergence sur la fixation d'un objectif de réduction des émissions mondiales pour le milieu du siècle, fondé sur les données scientifiques du GIEC. Mais débat sur la date à laquelle les émissions mondiales devront être plafonnées, avant d'être diminuées et sur la répartition des efforts entre pays industrialisés et pays en développement.

- ❑ **Atténuation** : l'accord devra viser des actions ambitieuses de limitation d'émissions de gaz à effet de serre de la part de tous les pays et des aides ambitieuses en matière financière et technologique des pays industrialisés en faveur des pays en développement. Convergence de vue par l'ensemble des pays en développement sur le principe de la mise en place de plans nationaux d'atténuation systématiques (« NAMAs » Nationally appropriate mitigation actions) et d'un registre international ayant pour objectif d'assurer l'adéquation entre actions d'atténuation et soutien financier et technologique nécessaires pour les honorer.
- ❑ **Adaptation** : consensus sur le défi que constitue pour tous les pays l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Confirmation de la mise en place d'un cadre pour l'adaptation au sein de l'accord de Copenhague (comprehensive framework for action on adaptation), qui doit se traduire par des actions concrètes ayant vocation à créer les conditions propices à ce que l'adaptation puisse naturellement être intégrée par tous les pays dans leurs politiques publiques (réseaux de connaissance et de données, capacités institutionnelles, financements, technologies ...) et ce, en priorité pour les pays les plus vulnérables.
- ❑ **Finances** : consensus sur la nécessité d'augmenter substantiellement les aides financières afin de renforcer la mise en œuvre par les pays en développement de plans nationaux d'adaptation et d'atténuation. Concepts différents sur la création des ressources financières supplémentaires (contributions budgétaires, ressources sur les échanges de droits d'émissions ..) et sur l'accès pour les bénéficiaires (création de nouveaux fonds multilatéraux, réforme des fonds existants...).
- ❑ **Technologie** : afin de favoriser l'émergence des technologies, le concept de centres régionaux et nationaux d'innovation, la nécessité d'évaluations et de plans de déploiement technologique sont retenus.
- ❑ **Forêt** : renforcement du rôle de la forêt dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue d'une approche holistique à Copenhague (réductions effectives des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière, et la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone) intégrant tous les usages des sols, respect de l'intégrité environnementale et méthode de calcul commune.

2. Le processus du protocole de Kyoto et les engagements post 2012 des pays développés

Dans le cadre du Protocole de Kyoto et ce à l'occasion de la première conférence des Parties au Protocole, le processus de prise d'engagements futurs pour les pays industrialisés au-delà de 2012 a été amorcé lors de la conférence de Montréal en décembre 2005. Un nouveau groupe de travail a été formé pour traiter des engagements futurs des pays développés après 2012, et ce sans rupture avec la période 2008/2012. Dénommé Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto, il réunit les 184 Parties au Protocole de Kyoto (groupe AWG- KP). L'objectif dans un premier temps était l'élaboration d'un programme de travail pour 2006 et 2007, afin de préparer des négociations et un accord en 2008 ou 2009. A plus long terme, il s'agit pour ce groupe de mettre l'accent sur les mesures que devront prendre les pays industrialisés après 2012, à l'issue de la première période d'engagement du Protocole.

Les Parties ont pu s'entendre à Bali sur un programme de travail, qui devra se conclure par un dernier rapport lors de la Conférence des Parties du Protocole de Kyoto à Copenhague, fin 2009. Elles ont également reconnu la valeur des chiffrages du GIEC concernant les intervalles de réduction des pays développés en 2020 (fourchette de -25 à -40% par rapport aux niveaux de 1990), les objectifs globaux de long terme (atteindre moins de la moitié des émissions de 2000 en 2050) et la nécessité d'un pic avant 10 à 15 ans.

Etat des négociations

Les travaux de l'AWG-KP en 2008 ont porté principalement sur les « moyens » à disposition des pays développés pour les aider à respecter leurs engagements post 2012. Il s'agit de préciser dans la mesure du possible le fonctionnement notamment des mécanismes de flexibilité et des règles de prise en compte des puits de carbone ainsi que certains autres points méthodologiques (ex. inclusion de nouveaux gaz et secteurs, dont l'aviation et le maritime) pour la période après 2012.

- Mécanismes de flexibilité : accord sur leur poursuite et leur complémentarité par rapport aux actions nationales. Mais la question de la création de nouveaux mécanismes de flexibilité après 2012 et le renforcement de leur contribution au développement durable sont toujours en négociation.
- Utilisation des terres, changement d'affectation et la forêt (LULUCF) : accord sur leur utilisation dans les objectifs post-2012. Il reste à s'entendre sur les modalités d'application de ces activités et sur leur élargissement afin d'inciter davantage à l'action dans ce domaine.
- Approches sectorielles : elles pourront aider les Parties visées à l'Annexe I à remplir leurs engagements mais elles ne devront pas remplacer les objectifs nationaux de ces pays et conduire à des engagements de la part des pays Parties non visées à l'Annexe I.

3. L'ENSEMBLE DES ENCEINTES DE NEGOCIATION CLIMAT PARALLELES A LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)

RENCONTRES DU G8

Pays membres (8) : États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Canada et la Russie.

Description : Le G8 est un groupe informel des huit pays les plus industrialisés du monde. Ils se rencontrent annuellement afin de discuter de questions économiques et d'enjeux globaux comme la lutte contre les changements climatiques. Des pays en développement sont souvent invités aux sommets du G8. L'Union européenne, de son côté, y est représentée à chaque réunion.

Principales conclusions du Sommet du G8, réuni le 8 juillet 2008 au Lac Toya (Japon) :

Les pays du G8 « souhaitent partager avec les autres Parties l'objectif « d'atteindre une réduction d'au moins 50% des émissions mondiales en 2050, et, avec eux, envisager et adopter cet objectif dans les négociations onusiennes ». Les pays du G8 « reconnaissent leur rôle de leadership » et « chacun d'entre eux mettra en œuvre des objectifs de moyen terme couvrant l'ensemble de l'économie ». Nécessité d'une réponse mondiale aux changements climatiques, obligeant à « des contributions de toutes les économies majeures », mais reconnaissant la différence qu'il y aura entre les actions des pays en développement et celles des pays développés. Néanmoins, « toutes les économies majeures devront s'engager à des actions significatives, pour être liées dans l'accord international à négocier avant la fin 2009 ».

DIALOGUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU G8 + 5

Pays participants : Pays du G8 + Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Mexique.

Description : Lancé en février 2006 pour trois ans, le Dialogue sur les changements climatiques du G8 + 5 rassemble, en plus des législateurs des 13 pays susmentionnés, des institutions internationales, telle la Banque mondiale, ainsi que des représentants d'entreprises et d'organisations civiles. Le Dialogue sur les changements climatiques du G8 + 5 se déroule en parallèle aux discussions du G8 sur les changements climatiques. Lors du dernier sommet du G8 en 2008, les législateurs du G8+5 ont présenté un document mettant en exergue les éléments de contenu et les principes qui devraient selon eux se retrouver à l'intérieur du régime international climat post 2012.

DIALOGUE DE GLENEAGLES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, L'ENERGIE PROPRE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pays participants : Pays du G8 + Afrique du Sud, Australie, Brésil, Chine, Corée du Sud, Espagne, Inde, Indonésie, Mexique, Nigeria, Pologne.

Description : Mis en place lors du Sommet du G8 à Gleneagles (juillet 2005), le Dialogue de Gleneagles réunit les ministres de l'environnement et de l'énergie des pays susmentionnés. De plus, l'Union européenne, la Banque mondiale, les banques de développement, le secrétariat de la CCNUCC, l'Agence internationale de l'énergie et d'autres groupes et organismes y ont déjà pris part. Le but de ce dialogue est d'établir la connexion entre les activités de l'industrie énergétique et les changements climatiques et ainsi de contribuer à rendre les systèmes énergétiques plus sûrs et

plus viables. Les résultats du Dialogue de Gleneagles ont été présentés lors du dernier Sommet du G8 (Hokkaido Toyako, juillet 2008).

PARTENARIAT DE L'ASIE-PACIFIQUE SUR LE DEVELOPPEMENT PROPRE ET LE CLIMAT

Pays participants (7) : Australie, Canada, Chine, États-Unis, Inde, Japon, République de Corée.

Description : Inauguré en janvier 2006, le Partenariat de l'Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat constitue un accord coopératif, volontaire et sans obligation légale de développement et d'échange d'information et d'expertise sur les technologies propres dans le domaine de l'énergie. Il opère à travers l'activité de Groupes de travail (*Task Forces*), organisés en huit secteurs : énergie fossile propre, énergie renouvelable et production d'énergie décentralisée, production et transmission de puissance électrique, acier, aluminium, ciment, extraction de charbon et infrastructures et appareils (*buildings and appliances*). L'un des objectifs du Partenariat est la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Partenariat de l'Asie-Pacifique se dit complémentaire aux initiatives de la CCNUCC.

FORUM DE COOPERATION ECONOMIQUE ASIE-PACIFIQUE (APEC)

Membres (21) : Australie, Brunei Darussalam, Canada, Chili, Chine, République de Corée, États-Unis, Hong Kong (Chine), Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Russie, Singapour, Taïpei chinois, Thaïlande, Vietnam.

Description : Établi en 1989, l'APEC est un forum intergouvernemental consacré à la promotion du libre échange, de la croissance économique et de la coopération dans la zone Asie-Pacifique. Il fonctionne sur la base d'un dialogue ouvert, avec une prise de décision par consensus et des engagements non contraignants.

MIDNIGHT SUN DIALOGUE ON CLIMATE CHANGE

Participants (29) : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Argentine, Bangladesh, Brésil, Chine, Commission européenne, Danemark, États-Unis, Finlande, France, Ghana, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pakistan, Pologne, Portugal, Suède, Suisse, Tuvalu, Royaume-Uni.

Description : Les ministres de l'environnement et des hauts représentants se rencontrent dans le cadre de ce dialogue dans le but de discuter des enjeux clés relatifs à un futur régime sur les changements climatiques. L'objectif n'est pas de parvenir à un consensus ou d'adopter des conclusions, mais d'accroître la compréhension des positions des différents pays afin de favoriser les chances de parvenir à une entente dans le cadre des négociations de la CCNUCC. La dernière réunion de ce dialogue a eu lieu à El Calafate en Argentine, en septembre 2008.

REUNION / FORUM DES ECONOMIES MAJEURES SUR L'ENERGIE ET LE CLIMAT

Participants (19) : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Commission européenne, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Nations Unies, Royaume-Uni, Russie, Union européenne.

Description : Les États-Unis ont pris l'initiative d'organiser une série de réunions pour rassembler les États principaux émetteurs de GES dans le but de favoriser une entente sur un régime post-

2012 qui pourrait inclure une cible à long terme. Ce régime pourrait aussi comporter des cibles à moyen terme définies à l'échelle nationale, ainsi que des approches sectorielles pour réduire les GES. Les États-Unis souhaitent parvenir à cette entente d'ici la fin de 2008.

Principales conclusions du sommet des leaders des économies majeures (MEM) du 9 juillet 2008 au Lac Toya (Japon), parallèlement au sommet du G8, en présence des 5 grands pays émergents du G5 (Chine, Inde, Brésil, Mexique, Afrique du Sud), de l'Indonésie, de l'Australie et de la Corée du Sud.

Les grandes économies soulignent surtout le rôle central des négociations onusiennes sur le climat au sein de la Convention climat et s'engagent à travailler ensemble de façon constructive pour réussir la conférence de Copenhague. Les grandes économies estiment « désirable que les Parties adoptent dans les négociations onusiennes un objectif de long terme de réduction des émissions », et reconnaissent que « des réductions profondes des émissions mondiales seront nécessaires », en invitant à « envisager les scénarios ambitieux du GIEC ». Les grandes économies notent la nécessité de « faire davantage » et que des « objectifs de moyen terme respectifs soient reflétés » dans les conclusions de fin 2009. A cet égard, « les pays développés mettront en œuvre des objectifs de moyen terme couvrant l'ensemble de l'économie et les actions correspondantes pour réaliser des réductions absolues d'émissions, et, le cas échéant, en premier lieu stopper la croissance des émissions dès que possible ». Les pays en développement, eux, mettront en œuvre des actions nationales appropriées d'atténuation des émissions, comme indiqué dans le Plan d'Action de Bali en vue « d'une déviation de leurs émissions par rapport au scénario de référence ».

La déclaration MEM comporte également des messages sur les autres thèmes de négociation (adaptation, technologies, finance, déforestation), ainsi qu'une série d'actions à mettre en œuvre à court terme.